

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux - Mise à 4 voies entre Cenon et La Benaugue - Préfinancement des acquisitions foncières - Autorisation -
Décision**

Monsieur LABISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux sur le territoire de la commune de Cenon, RFF a demandé aux collectivités locales d'assurer le portage foncier d'une quarantaine de biens à acquérir évalués à un montant total de 17,3 M€ - propriétés bâties à usage d'habitation, commerces, artisanat, industrie, équipements publics communaux - situés dans le périmètre du projet, dans l'attente de la déclaration d'utilité publique, prévue pour fin 2008, et de la signature de la convention de financement de la LGV Tours-Bordeaux entre l'Etat, RFF et les collectivités locales

Il convient de mettre en place une action foncière d'opportunité pré-opérationnelle en partenariat avec la Région Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde, RFF - maître d'ouvrage - pilotant cette action.

En effet, une telle procédure permet de faciliter le relogement des habitants du secteur concerné et de reconstituer les activités.

Une convention associant RFF et les trois partenaires précités définit les engagements réciproques et les modalités de financement pour la création par les collectivités d'un fonds d'intervention permettant ces acquisitions réalisées par anticipation.

Les biens acquis représentent uniquement une opportunité d'acquisition amiable conforme au prix fixé par France Domaine, étant précisé que toutes les dépenses correspondantes seront intégralement remboursées aux partenaires du dispositif (prix d'achat et frais d'acquisition, coût éventuel de gestion des biens acquis, coût de démolition si celle-ci est décidée, dépenses spécifiquement identifiées exposées par RFF).

Les partenaires financiers verseront leur participation selon la clé de répartition suivante :

| | Montant HT en € courants |
|------------------------------|--|
| Communauté Urbaine | 5 766 666 |
| Conseil Général | 5 766 666 |
| Conseil Régional d'Aquitaine | 5 766 666 |
| TOTAL | 17 299 998 arrondi à 17 300 000 |

RFF procédant aux appels de fonds ainsi qu'il suit :

- 1^{er} appel de fonds à la date de prise d'effet de la convention ci-jointe représentant 15% de la participation respective de chacun
- dès que l'avance provisionnelle est consommée de moitié, des acomptes semestriels seront reversés à RFF en fonction de l'avancement des acquisitions foncières
- pour l'année 2008, les appels de fonds ne pourront pas excéder 30% de la participation respective des co-financeurs
- solde après achèvement de l'intégralité des opérations menées au titre de la convention sur la base des dépenses constatées

Seules les acquisitions foncières prévues au dossier parcellaire et effectuées par RFF pourront bénéficier de ce dispositif.

L'avancement de l'opération ainsi que les besoins prévisionnels en appels de fonds et l'examen des dossiers instruits par RFF seront examinés par un Comité technique composé d'un représentant de chacun des co-signataires de la convention et qui se réunira au moins une fois par trimestre ou à la demande. Un bilan de suivi sera présenté à un Comité de suivi composé du représentant de chaque collectivité et du Directeur Régional de RFF.

Il est précisé qu'à la signature des actes de cession, RFF versera une partie du prix aux propriétaires qui seront autorisés à rester dans les lieux jusqu'à la date de début du chantier, le solde leur étant versé à la libération totale.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à signer la convention quadripartite avec RFF fixant les modalités de pré-financement des acquisitions foncières nécessaire à la suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux, solidairement et à parts égales entre la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil

Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde, d'un montant total de 17,3 millions d'euros, dans les conditions susvisées.

B - DECIDER

Que le montant de la dépense correspondante sera inscrit au Budget Principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : 5 MARS 2008

M. HENRI HOUDEBERT